

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 02 MAI 2024**

PRÉSENTS: M. DUMONT François, Mme Blandine THEVENON NICOLI, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. MALIGEAY Fabien, Mme PELLETIER Catherine, M. PONCET Jean-Marc, M. Guillaume ASSOGBA, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. Sébastien CŒUR.

EXCUSÉES ET REPRÉSENTÉES : Mme PENVEN-DE-MARI Marie- Hélène (Pouvoir à Mme CHALANDON Nicole), Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à M. CROZIER Bernard).

ABSENT : M. GARNIER Philippe.

Secrétaire élue : Mme PELLETIER Catherine.

Ordre du jour :	
1 Approbation procès-Verbal du Conseil Municipal du 04 avril 2024	
2 Désignation du secrétaire de séance	
3 Délibérations	
1- Budget commerces : emprunt crédit agricole loire- haute loire	Délibération 2024/05.01
2- Budget commerces : crédit relais caisse d'épargne	Délibération 2024/05.02
3- Traversée du bourg – Etude réalité	Délibération 2024/05.03
4- Convention de mise à disposition d'un agent d'entretien pour l'école – GELF A	Délibération 2024/05.04
5- Zonage eaux pluviales – Révision du PLU	Délibération 2024/05.05
6- Tarif des salles	Délibération 2024/05.06
7- Adhésion de la commune d'Epercieux-Saint-Paul - Approbation de la modification à apporter aux statuts du syndicat mixte des eaux des monts du lyonnais et de la basse vallée du Gier	Délibération 2024/05.07
4 Décisions prises par délégation	
5 Rapport des commissions communales	
7 Questions diverses	

1. APPROBATION PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

Le procès-verbal de la séance du jeudi 4 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal désigne Mme PELLETIER Catherine comme secrétaire de séance.

3. DÉLIBÉRATIONS

3.1 BUDGET COMMERCE : EMPRUNT CREDIT AGRICOLE LOIRE- HAUTE LOIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dépenses d'investissement liées aux travaux en cours sur le budget annexe Commerce : Extension et rénovation énergétique de l'Auberge du Mottet et Réhabilitation de la Maison du Coquetier

Afin de couvrir ces dépenses, Monsieur le Maire propose de recourir à un emprunt d'un montant total de 200 000€.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées établis par CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE, et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de prêt, établi par Crédit Agricole Loire Haute Loire, aux conditions suivantes :

Prêt à taux fixe

Montant emprunté : 200 000 €

Durée : 15 ans

Echéances trimestrielles constantes : 4 485.36 €

Taux : 4.12 %

Frais de dossier : 200 €

Coût total : 269 121.54 €

Il est précisé que la mise à disposition des fonds, en totalité ou partiellement, pourra être effectuée en plusieurs fois, avant 15 mois à compter de la date de signature de l'offre de prêt. En cas de déblocage partiel, le remboursement (intérêt et capital) se fait uniquement sur le capital déblocué.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ces décisions.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.2 BUDGET COMMERCE : CREDIT RELAIS CAISSE D'EPARGNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'ensemble des subventions qui nous ont été attribuées pour le financement des travaux de l'Auberge du Mottet et de la Maison du Coquetier.

Il indique que, pendant les travaux, la commune aura un besoin ponctuel de trésorerie en raison de l'attente du versement desdites subventions (Economie de proximité Région, Enveloppe territoriale du département, DETR, Programme Renouveau, ...) et du remboursement de TVA.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de recourir à un crédit relais d'un montant total de 300 000€ sur 2 ans.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées établis par la CAISSE D'EPARGNE LOIRE DRÔME ARDÈCHE et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de crédit relais, établi par la Caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche, aux conditions suivantes :

- Prêt à taux fixe
- Montant financé : 300 000 €
- Durée : 24 mois
- Paiement des échéances d'intérêts : Trimestrielle
- Taux : 4.33 %

- Modalité de remboursement du capital : Possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition : **Remboursement sans pénalité ni indemnité.**
- Commission d'engagement : 0.10% du montant de financement

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ces décisions.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.3 TRAVERSEE DU BOURG – ETUDES RÉALITÉ

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022/01.01 du 20 janvier 2022 confiant la mission de réalisation d'une étude flash d'aménagement de la traversée du bourg réalisée par le bureau d'études Réalité Urbanisme et Aménagement pour un montant de 10 800€HT.

Il présente les deux nouvelles propositions financières du bureau d'études Réalité pour les prestations suivantes :

1_ reprise de l'étude flash, modification de plans et fourniture d'un quantitatif à la CCMDL pour conversion en marché à bon de commande : 2 950 € H.T.

2_ mission de maîtrise d'œuvre, pour l'aménagement de la placette du coquetier et de la Place des Combattants, avec un seul temps d'étude, un seul dossier de consultation intégrant deux phases de travaux, et un suivi de travaux sur deux périodes distinctes : montant global de 9 500 € H.T., répartis à hauteur de 5 500 € pour 2024 et 4 000 € H.T. pour l'année suivante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIENT le bureau d'études Réalité pour les 2 missions détaillées ci-dessus dont 2950€HT pour la reprise de l'étude Flash et 9500€ HT pour la mission de maîtrise d'œuvre complète pour l'aménagement de la placette du Coquetier et de la Place des Combattants.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ces décisions.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.4 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT D'ENTRETIEN POUR L'ECOLE – GELFA

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de l'association OGEC Ecole Les blés sollicitant une aide dans la prise en charge de la pause méridienne.

En effet, deux agentes recrutées par l'OGEC assurent quotidiennement la cantine et la surveillance d'une quarantaine d'enfants.

Il n'existe pas de normes précises fixant le taux d'encadrement mais le gestionnaire peut néanmoins s'inspirer des règles relatives à l'encadrement des enfants en accueil de loisirs périscolaires (article R227-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles CASF) :

- Un adulte encadrant pour 10 enfants de moins de 6 ans
- Un adulte encadrant pour 14 enfants de 6 ans et plus

Monsieur le maire précise qu'il est important de renforcer le personnel de cantine afin d'assurer la prise en charge des élèves et un service de qualité.

M. le Maire indique avoir demandé au Groupement d'Employer de Lyonnais et du Forez associatif la mise à disposition d'une employée pour renforcer le personnel de cantine jusqu'à la fin de l'année scolaire.

M. le Maire présente la candidature de Mme ANNIE GRANGE ainsi que la convention à intervenir avec le GELF A. Il précise que la rémunération de cette employée sera prise en charge par la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après avoir ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ces décisions.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Tous les enfants mangeront dans la grande salle : L'agent recruté par le GELF gèrera la mise en place du repas, le réchauffage des plats, le service et le nettoyage de la salle après le repas.
Un point sera fait fin mai avec l'école.

3.5 ZONAGE EAUX PLUVIALES – REVISION DU PLU

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la révision du PLU, nous devons faire réaliser le zonage des eaux pluviales sur la commune.

Monsieur le Maire présente l'offre technique et financière proposée par le bureau d'études IRH dont le montant est de 11 900€ HT. Les prestations proposées dans le cadre de cette offre sont :

- Réalisation d'un plan général du réseau d'eaux pluviales (canalisations et fossés),
- Identification de l'ensemble des exutoires dans le milieu naturel
- Définition des bassins versants,
- Réalisation du zonage pluvial

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir le bureau d'études IRH qui a déjà réalisé le zonage d'assainissement de la Commune au profit de la CCMDL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIENT le bureau d'études IRH pour un montant de 11 900€HT,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les travaux seront faits pour l'automne.

3.6 TARIF DES SALLES

Monsieur le maire propose de réviser les tarifs applicables aux locations des salles communales par les particuliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs suivants :

Pour la location de la salle d'animation rurale :

- 370 € pour un week-end
- 210 € la journée (retour des clés avant 20h00).

Les tarifs incluent le chauffage de la salle.

Pour la location de la salle communale du jardin public :

- 85 € pour un week-end
- 45 € la journée (retour des clés avant 20h00)

Les frais d'électricité sont inclus dans les tarifs.

PRECISE qu'une caution sera demandée à la réservation,
pour la salle d'animation la caution est de **370€**,
pour la salle communale du jardin public la caution est de **85 €**.

INDIQUE que chaque réservation fait l'objet d'une convention de location,

DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.7 ADHESION DE LA COMMUNE D'EPERCIEUX-SAINT-PAUL - APPROBATION DE LA MODIFICATION A APPORTER AUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 22 mars 2024 prise par le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant l'adhésion, à compter du 1^{er} Janvier 2025 de la commune d'Epercieux-Saint-Paul, et demandant la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical.

La modification, dans l'article 1 des statuts, est la suivante :

Pour le Département de la Loire

25 Communes : Bussières, Chatelus, Chevières, Civen, Cottance, *Epercieux-Saint-Paul*, Essertines-en-Donzy, Jas, Maringes, Montchal, Néronde, Panissières, Pouilly-les-Feurs, Rozier-en-Donzy, Saint-Barthélémy-Lestra, Saint-Cyr-les-Vignes, Saint-Denis-sur-Coise, Saint-Martin-Lestra, Saint-Médard-en-Forez, Sainte-Agathe-en-Donzy, Salt-en-Donzy, Salvizinet, Valeille, Violay, Virigneux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette modification envisagée par le Comité Syndical.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la délibération du Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, en date du 22 mars 2024 :

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical conformément à la délibération du Comité Syndical du 22 mars 2024,
- **PREND ACTE** que l'adhésion de la Commune d'Epercieux-Saint-Paul sera effective à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **SOUMET** au visa de dépôt en Préfecture, la présente délibération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Décisions prises par M. Alain TOINON, Adjoint délégué aux bâtiments :

- Relative aux travaux de l'Auberge du Mottet :
 - Avenant société EPS Scarato Architecte expert pour le suivi des travaux supplémentaires. Plus-value de 1000 €.
 - Bloc porte accès sanitaires + ferme porte. Validation du devis n°20240020 de l'entreprise CP Menuiserie pour un montant de 558.27 € HT (Avenant n°8)

Décision prise par M. le Maire :

- Relative aux travaux de l'Auberge du Mottet :
 - Cylindres pour partie existante. Validation du devis n°20240077 de l'entreprise CP Menuiserie pour un montant de 326.62 € HT (Hors marché)

5. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

BATIMENT (Rapporteurs Alain TOINON et François DUMONT) :

Maison du Coquetier : les travaux avancent bien. La location de la boulangerie dans le local actuel se termine fin juin, à voir pour la continuité du service jusqu'à ce que le local de la maison du Coquetier soit opérationnel.

CULTURE ET ÉVÈNEMENTS (Rapporteur Blandine THEVENON NICOLI) :

Semaine citoyenne : du 30 avril au 03 mai sur le thème de l'alimentation.

Lors de la séance du Conseil municipal enfant du lundi 29 avril, il a été proposé de mettre en place des bacs de compostage à proximité de l'école et d'organiser un travail pédagogique sur ce thème à la rentrée de septembre. D'autre part, l'équipe Culture et événements s'interrogent sur la possibilité d'installer des agrès dans le jardin public (éventuellement un parcours de santé).

Spectacle de la Fabrik 2024 : entre 80 et 90 personnes ont assisté au spectacle qui a reçu un bon écho de la part du public.

6. RAPPORT DES DELEGATION EXTERNES

SIEMLY : Le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier regroupe 75 communes dont 46 dans le Rhône et 29 dans la Loire. La population desservie est globalement constante. Le service est exploité par affermage dont le délégataire est SUEZ qui assure les prestations suivantes : Gestion du service et des abonnés, les mises en service, l'entretien et le renouvellement des canalisations. La longueur du réseau est de 2 173km.

Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable sera à délibérer lors du prochain Conseil Municipal.

JEUNESSE (Rapporteur Blandine THEVENON NICOLI) :

Réunion du 03 juin : Blandine Thevenon Nicoli rappelle le besoin en signaleurs pour assurer la sécurité des enfants lors du cyclo des Monts du samedi 15 juin. Elle rappelle que cette manifestation a lieu en même temps que la fête de l'école du village et que par conséquent, peu d'enfant du village pourront y participer.

HAIES (Rapporteur Bernard CROZIER):

Les plateformes de broyage se mettent en place (Montrottier et Brulliole). Objectif de valoriser 1800 tonnes de broyat.

SOLIDARITE PAYSANNE : association de bénévoles qui aident les agriculteurs en difficulté. Les agriculteurs font la démarche eux-mêmes de contacter l'association. Si on a connaissance de personnes en difficulté, on peut leur indiquer cette possibilité d'aide.

PAT (Projet Alimentaire territorial) : Renouvellement de l'abattoir. Mise en place d'une chaîne de congélation.

PAEN : sauvegarde des espaces agricoles. Réponse avant le 30 juin pour savoir si la commune se positionne ou pas. Classification du terrain agricole en non constructible pour une durée très importante (> 30 ans).. Délicat de figer l'état d'un terrain et de prendre des décisions irrévocables pour le futur.

DÉCHETS (Rapporteur : Bernard CROZIER) :

La CCMDL vote d'une aide financière pour l'acquisition d'un composteur. Aide de 60€ pour l'achat d'un composteur par des particuliers.

La commune a été identifiée pour la mise en place d'un composteur collectif.

Mise en place des colonnes : Maringes fait partie du secteur 2 donc la fin du porte à porte sera initiée à l'été et jusqu'à mars 2025.

Mise en route du centre de tri de Firminy..

Etudes en cours pour la gestion des déchets ultimes : récupération énergétique. (UVE : unité de valorisation Énergétique) . Soucis : traiter les fumées.

7. QUESTIONS DIVERSES

Cyclo des Monts : 15 juin 2024. Besoin de signaleurs et de bénévoles pour servir à boire aux enfants.

Commémoration armistice 1945 : Rassemblement au monument aux morts le mercredi 08 mai à 11h00

Fin de la séance : 23h30

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 06 juin 2024 à 20h30

Mme Catherine PELLETIER,



**M. François DUMONT,
Maire,**

